

**Avenant N° 1 à la Convention entre le Syndicat Intercommunal d'Énergie des  
Communes de Flandre (SIECF) et la Commune de WORMHOUT**

**Travaux d'éclairage public (y compris le matériel) réalisés à WORMHOUT - Phase 3 -  
Divers rues**

**Entre**

Le **Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF)**, représenté par son Président, Michel Decool, habilité aux présentes par délibération du Comité Syndical du SIECF (délibération en date du 06/02/2023).

**Et**

La **Commune de WORMHOUT**, représentée par son Maire, habilité(e) aux présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 09/02/2023.

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule**

Vu, l'arrêté préfectoral d'attribution de la subvention Fonds Vert n°EJ2104073355 du 6 Juillet 2023.

Vu, la délibération du comité syndical du SIECF portant sur les modalités de péréquation de la subvention Fonds Vert du 5 Septembre 2023.

**Article 1 : Plan de financement prévisionnel**

**Article 1 : Plan de financement prévisionnel**

**Cout des travaux** : 258 739,90 € HT, 310 487,88 € TTC

**Financement des travaux** :

Participation de la Commune : 242 672.15 €

Participation Fonds Vert : 16 067.75 €

Participation du SIECF (y compris programme Maitrise de la demande en Energie) : 51 747.98 €

**Article 2 : Récapitulatif des sommes dues par la Commune de WORMHOUT**

La Commune de **WORMHOUT** souhaite que cette participation soit **budgetisée** sur l'année 2023.

Le SIECF adressera un titre à la Commune de **WORMHOUT** .



La Commune s'engage à mandater les sommes dans les meilleurs délais.

**Article 3 :**

Les autres dispositions prévues dans la convention du 13/04/2023 restent inchangées.

Fait en 2 exemplaires, à Hazebrouck le 10/10/2023

Le vice-Président du SIECF,  
Jean-Luc CLEENEWERCK,



S.I.E.C.F.  
Hazebrouck

Le Maire de WORMHOUT,



Le Maire  
**David CALCOEN**